



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 48 - MAI 2004

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spo-va.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B  
1000 Lausanne 19

Retour : SPV, Ch. des  
Allinges 2, 1006 Lausanne  
paraît 4 à 6 x l'an

Mesures d'économies immédiates ...  
... et à venir !

## L'heure du choix !



### 20, 5 mios sur l'enveloppe !

C'est ce que le Conseil d'Etat a décidé en avril dernier !

### 1 milliard d'économies en 3 ans !

C'est ce que le gouvernement vaudois s'apprête à couper dans les finances cantonales.

La résistance face à cette opération sans précédent historique doit être à la hauteur des périls qu'elle contient. Chacun-e doit prendre la mesure des événements à venir et du combat qu'il s'agit dès maintenant de mettre sur pied !

Le Comité cantonal de la SPV

## Politique budgétaire du Conseil d'Etat Mesures d'économies immédiates et prévues

### Prise de position de l'Assemblée des délégué-es de la SPV Givrins, le 4 juin 2004

**Considérant**

- l'aggravation de la politique d'austérité, de la diminution et de la réduction des prestations publiques mises en œuvre par l'Etat, illustrée en particulier par :
  - ◊ le premier train d'économies budgétaires immédiates, décidées par le Conseil d'Etat en avril 2004 (dans le domaine de l'enseignement, notamment, la diminution de 3% de l'enveloppe de périodes dévolues aux établissements de l'école obligatoire, pour l'équivalent de 20,5 mios annuels) ;
  - ◊ l'annonce faite par le gouvernement vaudois de procéder à des coupes dans le budget de l'Etat à hauteur d'un milliard de francs dans un délai de 3 ans (5 opérations « Orchidée » !) ;
  - ◊ l'attaque programmée sur les conditions de travail et les salaires contenue dans le cadre des coupes prévues ;
  - ◊ le volonte de réforme profonde de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, qui risque de péjorer les conditions de retraite;
- l'adresse à la SPV contenue dans la résolution votée par l'AVMP, le 5 mai 2004, à ce propos ;

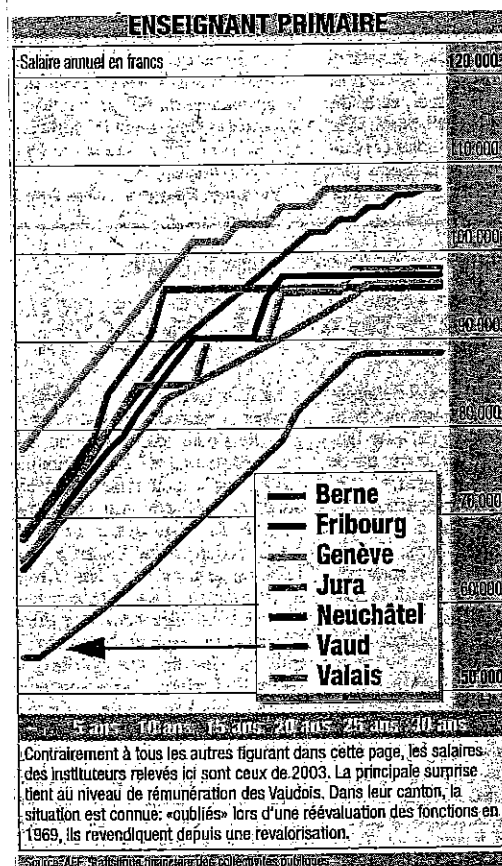
Rappelant que la vie des établissements scolaires et l'impact du travail des enseignants dépendent notamment:

- ◊ d'un nombre correct d'élèves par classe, défini par le règlement de la Loi scolaire,
- ◊ des possibilités de soutien offertes tant aux élèves en difficulté qu'aux maître-sses et aux équipes en termes d'encadrement, d'accompagnement et du développement de leur formation continue,
- ◊ de conditions de travail qui permettent de pouvoir effectivement agir en travail coopératif ;

**l'assemblée des délégué-es de la SPV, réunie le 4 juin à Givrins, appelle:**

- le Conseil d'Etat :
  - ◊ à mesurer les conséquences sociales des coupes budgétaires qu'il pratique ;
  - ◊ à offrir la plus totale lisibilité, transparence et publicité de ses intentions et à assumer le pouvoir politique de manière claire, courageuse et ambitieuse;
  - ◊ à offrir, aux associations et syndicats, des indicateurs et « tableaux de bord » leur permettant de participer au débat public de manière documentée et responsable, tant sur les choix opérés que sur leurs alternatives possibles et leurs impacts sur les prestations publiques ;
  - ◊ à garantir à ses employé-es, notamment aux enseignant-es breveté-es, généralistes et semi-généralistes, les conditions de travail, salariales et statutaires attractives et nécessaires à l'exigence de leurs missions. La SPV rappelle à ce propos que le Conseil d'Etat a affirmé, à plusieurs reprises, que la démarche DECFO offrait des opportunités de revalorisation salariale des enseignant-es breveté-es et généralistes ;
- les membres de la SPV et, au-delà, l'ensemble des enseignants, en coordination avec leurs associations respectives :
  - ◊ à signer et faire signer l'Appel pour des moyens suffisants au service d'une école juste, efficace et démocratique ;
  - ◊ à s'engager lors de la journée d'action du 23 juin prochain ;
  - ◊ à participer aux actions de lutte à venir ;
  - ◊ à ne pas accepter d'être les agents des coupes, notamment à travers une négociation des conditions de mise en œuvre de celles-ci dans les établissements.

En conséquence, l'Assemblée des délégués de la SPV, donne mandat au Comité cantonal de la SPV, à son président et à son secrétaire général, d'organiser toute mesure de lutte qu'ils jugeront nécessaires, en lien avec les autres associations d'enseignant-es vaudois-e et la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF).



© LE TEMPS

14  
Mai  
2004

## CONSÉQUENCES D'UNE ENVELOPPE DÉCHIRÉE ...!

Le 5 avril dernier, lors de la présentation des comptes 2003, le DFJ annonçait des mesures urgentes (13 millions de coupes pour la période d'août à décembre 2004)<sup>1</sup>

Chargées par la DGEO de gérer dans les établissements les coupes consécutives à la diminution de 3% de la dotation budgétaire dite sous « enveloppe pédagogique », les directions d'école ont dû remettre sur le métier l'organisation prévue pour la rentrée d'août 2004. Parfois en « partenariat » avec les collègues...

Conséquences désastreuses sur la vie de l'établissement (repli sur « la » classe, et « le » programme et méfiance entre maîtres), mais aussi sur l'emploi et les conditions de travail des collègues...<sup>2</sup>.

### CATALOGUE NON EXHAUSTIF de COUPES DÉCIDÉES PAR LES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS...

#### Augmentation des effectifs des classes

- Fermeture et non-ouverture de classes prévues au primaire
- Non-ouverture de classe à effectif réduit
- Suppression de dédoublement en VSO
- Regroupement de classes en VSO

#### Péjoration des aides spécifiques aux élèves en difficulté

- Suppression de cours d'appui
- Coupes dans des dispositifs d'accueil spécifiques

#### Coupes dans les activités manuelles, culturelles et sportives

- Diminution/suppression de cours à option et facultatifs (danse, théâtre, chœur...)
- Diminution/suppression des animations en musique et dessin,
- Réduction des ACM/suppression de l'intervention de maîtresses spécialistes au primaire
- Diminution/suppression des animations en sports au primaire
- Renoncement à des camps et après-midi sportifs

#### Coupes dans des activités de prévention

- Remise en cause de projets de prévention/médiation
- Coupes dans l'animation santé

#### Mesures augmentant la pénibilité

- Suppression/diminution des décharges pour chef-fes de file et animateurs de formation en établissement
- Diminution des décharges de maîtrise de classe au Cycle de Transition

#### Mesures touchant l'emploi

- Postes « éclatés » sur plusieurs sites ou classes
- Déplacement d'établissement
- « Incitation » à réduire le taux d'activité
- Renonciation à des engagements prévus d'étudiants sortant de HEP

#### Formation continue

- Coupes de 400 000 francs dans les subventions offertes par la HEP
- Diminution de 30% des offres du catalogue de la HEP

De fait, les inéquités de traitement par la gestion sous enveloppe sont maintenant avérées, certains établissements en ayant tant « sous la semelle » que rien ne les touche encore. D'autres ayant dû trouver plus de 100 périodes à couper !

Des informations font état que certaines prestations pourraient être reprises par les communes !

**VOUS AVEZ DIT « ECOLE A DEUX VITESSES » ? NOUS Y SOMMES !**

Comité cantonal SPV

<sup>1</sup> Voir *Educateur* du 7 mai 2004 : *Finances du canton de Vaud, Le Conseil d'Etat sur un repli sans perspectives*, Jacques Daniélou

<sup>2</sup> Attention, certaines mesures n'étaient parfois qu'à l'état de projet lorsqu'elles nous ont été communiquées, des solutions alternatives ont peut-être été « négociées »

# Gestion par enveloppe

## Ne pas jouer les facteurs !

Nous l'avions dit en son temps aux défenseurs acharnés de la gestion par enveloppe dite "pédagogique": si la SPV pouvait se rallier à la volonté de répondre localement aux besoins particuliers des maîtres et des élèves, et défendre l'idée d'une distribution plus équitable des moyens financiers, cinq demandes fortes persistaient pourtant:

- la défense d'un taux et d'un nombre de périodes définis selon les besoins réels identifiés (ne pas utiliser l'enveloppe comme variable d'ajustement budgétaire);
- le respect sans condition du cadre légal et réglementaire (notamment en ce qui concerne les effectifs des classes);
- la définition d'une dotation spécifique en termes d'"accompagnement pédagogique" (chefs de file, doyens pédagogique, animateurs de formation, animation en gymnastique, ...);
- le besoin de mener une réflexion sur les opportunités de faire valoir "la discrimination positive" (+ de moyens quand des besoins spécifiques sont identifiés, notamment en terme d'encadrement d'une population scolaire en difficultés particulières);
- la promotion d'une gestion plus participative dans l'élaboration de projets pédagogiques locaux.

Et bien nous y voilà ! le discours lénifiant sur l'enveloppe qui nous avait été tenu n'était que piqûre de mouche tsé-tsé!

*Faites aussi bien, si ce n'est mieux, avec moins!* c'est bien l'injonction qui a été donnée aux directions d'établissements le 5 avril dernier:

Las, piégés par cette décision, muets sur le fond sur injonction du Département, tiraillés par le devoir de réserve et grognant en souterrain de voir les projets et les plans de rentrée remis sur le métier, bien des directeurs se sont tournés vers les collègues pour demander leur appui.

Ainsi, nous l'avions notre gestion participative !

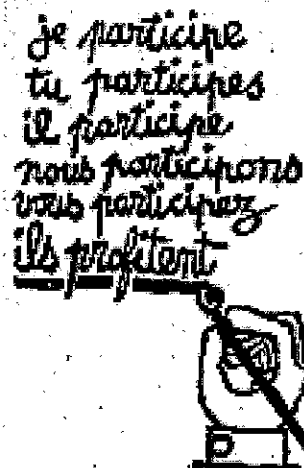
Certains collègues se sont montrés conciliants, soucieux de préserver ce qui leur paraissait l'essentiel, d'autres se sont dressés sur les pattes arrière, estimant qu'ils n'avaient pas à jouer les agents des coupes voulues par le gouvernement cantonal.

En éclatant les décisions, en renvoyant les responsabilités des coupes aux enseignant-es de ce canton, le Conseil d'Etat, le DFJ et la DGEO creusent un piège diabolique.

Celui-ci doit être absolument évité !

Aujourd'hui, le Comité cantonal invite l'ensemble des collègues à ne pas mettre le doigt dans cet engrenage. Refuser définitivement de négocier les coupes dans les établissements est le premier geste de résistance que nous vous invitons à manifester... un geste simple, efficace et solidaire!

Comité cantonal SPV



**23 juin**  
**Remise de "l'Appel" (pétition)**  
**au Conseil d'Etat**

**Actions dans les établissements**  
 (infos sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch), dès le 10 juin)